

SOMMAIRE

Nouvelles de l'Acanor	2
Dernières participations	2
Activités à venir	2
Décalage de la RE 2020	3
Nouvel arrêté pour les réductions des consommations dans le tertiaire	3
Masque conforme ou non conforme ?	4
Pack de reprise d'activité AFNOR	5
Communication ACANOR.....	5
Vos témoignages nous intéressent !.....	6

Nouvelles de l'Acanor

Dernières participations

- Participation de Bernard SIFFERMANN (Vice-Président) au GT IFAN Europe le 6 mars 2020 à Londres
- Participation de Laurent OBERLÉ (Président) et Isabelle HELLER (Vice-Présidente) à l'Assemblée Générale de l'Afnor le 24 juin 2020
- Participation en ligne de Laurent OBERLÉ (Président) à l'Assemblée Générale du Pôle Fibres Energivie le 15 juin 2020
- Participation en ligne de Laurent OBERLÉ (Président) IFAN-Europe par téléconférence le 29 juin

Activités à venir

- IFAN WG16 – Education and training à planifier après les congés d'été

Décalage de la RE 2020



Dans le cadre de son partenariat avec le Pôle Fibres-Energivie, l'Acanor avait présenté les avancées de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) lors de l'AG du Pôle.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PÔLE FIBRES-ENERGIVIE a eu lieu le 15 juin 2020 de 16h à 18h sous forme dématérialisée.

Crise sanitaire oblige, le Gouvernement a revu le calendrier des différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre de la RE 2020. Les concertations se poursuivront pendant l'été pour permettre à tous les acteurs concernés d'y prendre part. La publication des textes réglementaires (décrets et arrêté) interviendra fin 2020 ou au plus tard au tout début de l'année 2021. **La nouvelle réglementation entrera ainsi en vigueur à l'été 2021.**

Reste à savoir s'il faudra bientôt parler de RE 2021 ?!

Nouvel arrêté pour les réductions des consommations dans le tertiaire

L'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire précise :

- les conditions de détermination du niveau des objectifs de consommation d'énergie finale à atteindre pour chacune des catégories d'activités concernées,
- les modalités d'ajustement des données de consommation d'énergie finale en fonction des variations climatiques,
- les conditions de modulation des niveaux de consommation d'énergie en fonction du volume de l'activité,
- les modalités de justification de modulation des objectifs pour des raisons techniques, architecturales et patrimoniales, ainsi que pour des raisons de coût manifestement disproportionné des actions,
- le contenu du dossier technique et les modalités de réalisation des études énergétiques,
- la liste des pièces justificatives à fournir par la personne qui réalise les études énergétiques,
- la désignation de l'opérateur en charge de la mise en place de la plateforme numérique de recueil et de suivi,
- les modalités de transmission des données, d'exploitation et de restitution des données recueillies.

Source : www.batiactu.com/edito/economies-energie-arrete-tertiaire-est-enfin-paru-59454.php

Masque conforme ou non conforme ?



L'Acanor insiste fréquemment sur la nécessité de différencier la nature des référentiels et les obligations que ces derniers amènent :

- La réglementation est issue des pouvoirs publics. Elle est d'application obligatoire : Règlements et transposition des directives européennes, lois, décrets, arrêtés, ...
- Les normes diffusées par les organismes de normalisation (Afnor, ISO, IEC, ...) sont élaborées par consensus des parties prenantes (fabricants, laboratoires, utilisateurs, ...) et ne sont obligatoires que dans 1% des cas, lorsqu'une réglementation les impose (exemple de la norme d'installation électrique NF C 15-100).
- Les certifications et labels sont des gages de conformité, bien souvent réalisés par un organisme tiers, d'un produit ou service ou d'une personne à un référentiel réglementaire, normatif ou autre.
- Des guides de bonnes pratiques sont également des référentiels à prendre en compte : guides de conception, livres blancs, bonnes pratiques, ...

Pour aller plus loin sur la question de l'applicabilité des normes, nous vous recommandons ce lien :

<https://normalisation.afnor.org/foire-aux-questions/quelles-normes-application-obligatoire/>

La situation du COVID-19 démontre à nouveau la nécessité de différencier ces référentiels, avec la conformité des masques barrières au guide Afnor.

L'exemple de l'article ci-contre illustre des doutes sur la conformité des masques :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/chinon/quelle-difference-de-protection>

L'Afnor nous apporte les explications sur la portée de leur référentiel : <https://www.afnor.org/actualites/masque-barriere-france-international/>

Pack de reprise d'activité AFNOR

L'AFNOR a été plus visible au grand public ces dernières semaines face au COVID-19, notamment pour son guide de bonnes pratiques pour la fabrication de « masques barrières ».

Dans cette continuité, l'AFNOR propose toute une série d'outil pour aider les particuliers à se protéger et les organisations à protéger leur activité, avec le « pack de reprise d'activité » :



- L'attestation Mesures Sanitaires – COVID 19 Vérifié par AFNOR Certification
- Les formations pour organiser une reprise d'activité sûre
- L'AFNOR Spec X50-250 « Pandémie : Les clés de la reprise. Bonnes pratiques et management des risques pour l'entrepreneur et ses collaborateurs ».

Plus d'informations sur le pack de reprise d'activité AFNOR : <https://www.afnor.org/sante-securite-travail/pack-reprise-dactivite/>

Communication ACANOR

L'Acanor va proposer un certain nombre d'articles dans différents médias, comme le projet d'article pour le magazine Lien-Défense, du ministère des armées où seront abordé les sujets suivants :

- Principales difficultés d'application des règles du marquage CE pour les produits électriques (Directives BT, CEM, RED...) :
- Choix de la bonne version de norme applicable : versions, EN/IEC, retards d'harmonisation
 - Modifications produits suite à une évolution normative/règlementaire, QUID des produits en stocks ?
 - Normes harmonisées se référant à des normes datées, quelles références utiliser ?
 - Transpositions nationales des réglementations européennes en retard/ en avance, quel texte considérer ?
- Association d'équipements conformes aux exigences du marquage CE, faut-il réévaluer la conformité ?
- Directive RED (équipements radio) au-dessus de la DBT et CEM, mais directive Machine au même niveau
- Obligation réglementaire d'analyse des risques et difficulté du choix de la méthode
- Risques et bonnes pratiques notices : contenus obligatoires dont cycle de vie, langues, ...

Si vous avez des avis au sujet de la communication ci-dessus, merci de nous faire part de vos suggestions via notre page

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/10220963/admin/>

Vos témoignages nous intéressent !



Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs !

Afin de démontrer **l'importance de la normalisation** dans les différents secteurs d'activités, et de mettre en valeur les bonnes pratiques de ses membres, **l'Acanor a besoin de vous.**

Le concept est simple :

- Présenter votre organisation, vos activités et/ou votre offre
- Rappeler l'importance de la normalisation dans vos activités et vos marchés
- Illustrer, si possible, par un exemple dans lequel la normalisation a joué un rôle en votre faveur ou défaveur

Chaque article sera diffusé sur notre site web et dans l'Acanor Infos.

Pour faire part de vos contributions ou pour toute demande d'information, merci de contacter

kevin.schaal@acantor.org

N.B. : Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garantie expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.